

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **38 (1946)**

Heft 5

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

38^{me} année

Mai 1946

N° 5

La France à un tournant

Par E.-F. Rimensberger

I. La position politique et la politique des salaires des syndicats français

Bien que l'adoption d'une nouvelle Constitution d'Etat soit un *événement politique*, les organes suprêmes du secteur *économique* du mouvement ouvrier français, la Confédération générale du travail (C. G. T.), s'étaient prononcés à *l'unanimité* en faveur du projet qui a été repoussé le 5 mai par le peuple français. A première vue et étant donné les résultats du congrès syndical français ayant tenu ses assises du 8 au 13 avril, cette décision semblait toute naturelle. La majorité actuelle de la C. G. T. a surmonté dans une large mesure les répulsions que les syndicats français éprouvaient auparavant envers la « politique ». Elle avait assuré le gouvernement — dans lequel les socialistes et les communistes détenaient, jusqu'au moment du rejet de la Constitution, les deux tiers des portefeuilles, et encore les plus importants de ces derniers — de l'appui intégral des syndicats. La fonction classique des syndicats, à savoir l'amélioration de la situation matérielle de la classe ouvrière, *la majorité de la C. G. T. la voit dans le cadre plus vaste d'un encouragement de la production*. La revendication *primaire* tendant à *améliorer les conditions matérielles des travailleurs* est un peu reléguée à l'arrière-plan depuis que retentit partout cette exhortation : produire et produire encore ! C'est ce qui explique pourquoi on s'est résigné au blocage des salaires. On entend « ne plus considérer du seul point de vue de l'augmentation des salaires » les problèmes économiques tels qu'ils se posent aux syndicats. On tient « *l'augmentation maximum de la production pour la forme suprême du devoir des travailleurs en tant que classe* ». A la veille des élections du 2 juin, la majorité a donné un coup de barre de 90 degrés. Elle a revendiqué une hausse des salaires. L'avenir dira si ce revirement est durable.